

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 23 Janvier 2020
Délibération n°20200123_01Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 49

Absents : 25

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 8

Votants : 60

- dont « pour » : 60

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : Dotations d'investissement 2020 : Demande de dotations pour le financement de l'opération de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Mansle.

Le jeudi 23 janvier 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes d'ORADOUR.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilyns - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie BERTHAULT Patrick - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude - THURU Marie-Danielle – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - BOURABIER Jacques - VINCENT Gérard - PÉNAUD André - POTELE Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PREVAUTEL Caroline représenté par son suppléant GRUEL Bruno
MOREAU Bernadette représentée par son suppléant RABIOUX Jean-Michel
LHERIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

PARTAUD Xavier : pouvoir à AYRAULT Jean-Paul
VIDAUD Pierre : pouvoir à CROIZARD Christian
GIROUX-MALLOT Françoise : pouvoir à PELLETIER Dominique
COLIN Jean-Pierre : pouvoir à BERTRAND Didier
ROUHAUD Henri : pouvoir à DANEDE Laurent
DE LUSTRAC Jean-Marc : pouvoir à VINCENT Gérard
ROUMAGNE Magalie : pouvoir à PÉNAUD André
CAMY Bruno : pouvoir à POTELE Maryse

GAGNAIRE Marie-Claire - SOURY Christine.

Absents non excusés : BASSET Véronique - LIOT Gérard - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - CHEMINADE Didier - DURAND Jean-Louis - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : DANEDE Laurent

Objet : Dotations d'investissement 2020 : Demande de dotations pour le financement de l'opération de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Mansle.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 juin 2016 attribuant une subvention de 293 850 € à la communauté de communes au titre de la DETR – exercice 2016 pour le financement de la « construction d'une caserne de gendarmerie à Mansle » (phase 1),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2018 prorogeant d'un an la subvention attribuée à la communauté de communes au titre de la DETR – exercice 2016 pour le financement de la « construction d'une caserne de gendarmerie à Mansle » (phase 1),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 juin 2017 attribuant une subvention de 312 000 € à la communauté de communes au titre de la DETR – exercice 2017 pour le financement de la « construction d'une caserne de gendarmerie à Mansle » (phase 2),

Vu les prescriptions en date du 07 novembre 2017 du référent sûreté du groupement de gendarmerie de la Charente en matière de sécurisation passive des casernes de gendarmerie,

Vu la délibération n°20191128_08 du 28 novembre 2019 approuvant le coût des travaux en phase APD à hauteur de 2 408 822,50 € HT soit 2 890 587,00 € TTC (valeur mois MO),

Monsieur le Président rappelle que le coût prévisionnel des travaux sur la base duquel les dotations de l'État ont été acquises a augmenté pour les raisons suivantes :

- Augmentation des effectifs humains de la brigade nécessitant 2 logements supplémentaires ;
- Prise en compte des nouvelles exigences sécuritaires imposées par le Ministère de l'Intérieur dans le cadre des nouvelles constructions de brigades de gendarmerie ;
- Prise en compte des contraintes de sols du terrain agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Par conséquent, le Président propose de solliciter de nouvelles dotations d'investissement auprès de l'État au titre de l'exercice 2020.

Au regard des critères et conditions définis dans la circulaire préfectorale au titre des demandes de dotation d'investissement - exercice 2020, Monsieur le Président propose de solliciter des dotations au titre des phases 2 et 3 de l'opération.

Monsieur le Président expose les plans de financements des 2 phases, ainsi que le plan de financement global de l'opération.

Plan de financement prévisionnel « phase 2 » :

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a obtenu au titre de cette phase une DETR 2017. Il précise qu'il est possible de solliciter une dotation d'investissement 2020 au titre seulement de la DSIL (contrat de ruralité du Ruffécois – accès aux services).

DEPENSES		RECETTES		
Travaux caserne + 12 logements individuels	1 025 000,00 €	ETAT (DETR 2017)	25,00%	312 000,00 €
VRD	50 000,00 €	ETAT (aide au capital)	12,49%	155 904,00 €
Études de sol	10 000,00 €	ETAT (DSIL 2020)	8,01%	100 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	21 500,00 €	Département (contrat triennal)	5,45%	68 000,00 €
MOE	129 000,00 €			
Bureaux de contrôle	12 500,00 €			
		Maître d'ouvrage (emprunt)	49,05%	612 096,00 €
TOTAL HT	1 248 000,00 €	TOTAL		1 248 000,00 €

Plan de financement prévisionnel « phase 3 » :

Monsieur le Président rappelle que suite à l'entrée en vigueur des nouvelles règles de base de sécurisation passive des casernes de gendarmerie (07/11/2017), la communauté de communes doit supporter de nouvelles dépenses afin de permettre de réaliser les travaux et aménagements nécessaires à la sécurisation de la future caserne de gendarmerie.

Le coût des travaux précités et des honoraires de maîtrise d'œuvre en découlant s'élève à 400 000 € HT. Monsieur le Président propose de solliciter une dotation d'investissement 2020 et précise que ces travaux sont éligibles tant à la DETR au titre de la catégorie 8 « maintien et développement des services publics en milieu rural – gendarmerie » et de la DSIL au titre des grandes thématiques « sécurisation des équipements publics » et du contrat de ruralité « accès aux services ».

DEPENSES		RECETTES		
Travaux de sécurisation de la caserne et logements	350 878,00 €	ETAT (Dotations 2020)	50,00%	200 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	7 016,64 €	ETAT (aide au capital)	21,94%	87 777,00 €
MOE	42 105,36 €			
		Maître d'ouvrage (emprunt)	28,06%	112 223,00 €
TOTAL HT	400 000,00 €	TOTAL		400 000,00 €

Plan de financement prévisionnel « global » :

DEPENSES		RECETTES			Acquise
Travaux caserne + 12 logements individuels	2 937 391,38 €	ETAT (DETR 2016) - Phase 1	8,64%	293 850,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>
Honoraires d'étude - prestations intellectuelles	349 244,00 €	ETAT (DETR 2017) - Phase 2	9,18%	312 000,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>
Frais préliminaires	11 000,00 €	ETAT (DSIL 2020) - Phase 2	2,94%	100 000,00 €	
Taxes, assurances et divers	101 842,85 €	ETAT (Dotations 2020) - Phase 3 (sécurité)	4,90%	200 000,00 €	
		ETAT (aide au capital)	11,75%	399 585,00 €	
		DEPARTEMENT (contrat triennal)	2,00%	68 000,00 €	
		Maître d'ouvrage (emprunt)		2 705 938,88 €	
TOTAL HT	3 399 478,23 €				
TVA	679 895,65 €				
TOTAL TTC	4 079 373,88 €	TOTAL		4 079 373,88 €	

Par suite, Monsieur le Président informe l'assemblée de l'état d'avancement du projet et précise que le permis de construire a été déposé début décembre 2019. Ce dernier fait l'objet d'une instruction par les services de l'État. Par ailleurs, le dossier a été en parallèle adressé au Ministère de l'Intérieur en vue de l'obtention du 2nd agrément.

Échéancier prévisionnel de l'opération :

Agrément terrain:	mars 2016
Demande de financements:	2016-2017-2020
Choix assistance à maîtrise d'ouvrage:	2018
Concours de maîtrise d'œuvre:	2018
Signature marché de maîtrise d'œuvre:	2019
Dépôt permis de construire:	décembre 2019
Obtention permis de construire:	1er semestre 2020
Agrément projet:	1er semestre 2020
Consultation des entreprises:	1er semestre 2020
Début des travaux:	1er semestre 2021
Fin des travaux:	1er trimestre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à solliciter les dotations d'investissements auprès de l'État au titre de l'exercice 2020.**
- **AUTORISE le Président à signer et exécuter tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

